



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 18510

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur sa politique en matière de télévision locale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une réflexion globale est en cours à ce sujet. Plus précisément, il désire connaître sa position à l'égard des décrochages locaux et de l'adaptation de la réglementation en matière de publicité.

Texte de la réponse

La question des décrochages locaux s'inscrit dans la problématique, plus générale, de l'économie de la communication de proximité (télévisions locales, canal local du câble, presse régionale et départementale, radios locales) dont il s'agit d'assurer le développement et d'accompagner la diversification, sans pour autant remettre en cause l'actuel fragile équilibre. Cette problématique constitue un des points importants de la réflexion que mène actuellement le Gouvernement, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel, sur les conditions économiques et juridiques du développement des diverses formes de télévisions locales.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18510

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4657

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5409